

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 30 juin 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 102 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Marylène BONFILLON - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Betty CARVOU - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOL - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Patrick GRIMALDI - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Pierre LAGET - Philippe LEANDRI - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Sandrine MAUREL - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Didier PARAKIAN - Anne-Laurence PETEL - Jocelyne POMMIER - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Michel ROUX - Laure ROVERA - Franck SANTOS - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Martine VASSAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par Julie ARIAS - Michel AMIEL représenté par Sophie CHAVE - Mireille BALLETTI représentée par Emilie CANNONE - Moussa BENKACI représenté par Sylvaine DI CARO - François BERNARDINI représenté par Patrick GRIMALDI - André BERTERO représenté par Anne REYBAUD - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée par Jean-Pascal GOURNES - Sarah BOUALEM représentée par Pierre LAGET - Doudja BOUKRINE représentée par Lydia FRENTZEL - Valérie BOYER représentée par Bruno GILLES - Joël CANICAVE représentée par Pierre HUGUET - Martin CARVALHO représenté par Jean-Pierre SERRUS - Eric CASADO représenté par Claudie MORA - Jean-Pierre CESARO représenté par Marylène BONFILLON - Saphia CHAHID représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Emmanuelle CHARAFE représentée par Gerard GAZAY - Jean-Marc COPPOLA représenté par Olivia FORTIN - Bernard DEFLESSELLES représenté par Alexandre DORIOL - Bernard DESTROST représenté par Jean-Pierre GIORGI - Vincent DESVIGNES représenté par Fabrice POUSSARDIN - Cédric DUDIEUZERE représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Chantal GARCIA représentée par Guy BARRET - Eric GARCIN représenté par Romain BUCHAUT - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Franck SANTOS - Hervé GRANIER représenté par Daniel GAGNON - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Frédéric GUELLE représenté par Didier PARAKIAN - Sophie GUERARD représentée par Eric SEMERDJIAN - Frédéric GUINIERI représenté par Georges CRISTIANI - Prune HELFTER-NOAH représentée par Perrine PRIGENT - Nicolas ISNARD représenté par David YTIER - Sophie JOISSAINS représentée par Marc FERAUD - Nicole JOULIA représentée par Vincent GOYET - Philippe KLEIN représenté par Michel ROUX - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE

représenté par Sandrine MAUREL - Vincent LANGUILLE représenté par Betty CARVOU - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Marie MARTINOD représentée par Didier REAULT - Véronique MIQUELLY représentée par Laure-Agnès CARADEC - Yves MORAINÉ représenté par Sabine BERNASCONI - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Lourdes MOUNIEN représentée par Patrick AMICO - Christian NERVI représenté par Philippe GINOUX - Grégory PANAGOUDIS représenté par Anne-Laurence PETEL - Patrick PAPPALARDO représenté par Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Benoît PAYAN représenté par Marie BATOUX - Roger PELLENC représenté par David GALTIER - Christian PELLICANI représenté par Laure ROVERA - Philippe PIGNON représenté par Philippe LEANDRI - Catherine PILA représentée par Solange BIAGGI - Henri PONS représenté par Martine VASSAL - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Denis ROSSI représenté par Marion BAREILLE - Alain ROUSSET représenté par Sophie AMARANTINIS - Isabelle ROVARINO représentée par Daniel AMAR - Michel RUIZ représenté par Jean-François CORNO - Laurence SEMERDJIAN représentée par Claude FERCHAT - Aïcha SIF représentée par Jean-Marc SIGNES - Francis TAULAN représenté par Stéphanie BRAISE - Guy TEISSIER représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY - Anne VIAL représentée par Hervé MENCHON - Ulrike WIRMINGHAUS représenté par Julien BERTEI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Kayané BIANCO - Linda BOUCHICHA - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-Jacques COULOMB - Robert DAGORNE - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Monique FARKAS - Gérard FRAU - Agnès FRESCHÉL - Samia GHALI - Magali GIOVANNANGELI - Philippe GRANGE - Sophie GRECH - Jean-Christophe GRUVEL - Claudie HUBERT - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Vincent KORNPROBST - Anthony KREHMEIER - Michel LAN - Éric LE DISSES - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Remi MARCENGO - Régis MARTIN - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Yannick OHANESSIAN - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Patrick PIN - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Dona RICHARD - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Paul SABATINO - Florian SALAZAR-MARTIN - Valérie SANNA - Jean-Yves SAYAG - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Marcel TOUATI - Catherine VESTIEU - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Gérard AZIBI à 9h26 - Jean-Marc SIGNES à 9h37 - Marie BATOUX à 9h40 - Audrey GARINO à 9h40 - Perrine PRIGENT à 9h40 - Sophie ARRIGHI à 9h46 - Eléonore BEZ à 9h46 - Roger GUICHARD à 9h47 - Christophe GONZALEZ à 9h47 - Didier PARAKIAN à 9h47 - Jean-Baptiste RIVOALLAN à 9h47 - Arnaud KELLER à 9h47 - Bernard MARANDAT à 9h47.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA-025-18229/25/CM

■ Création de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de la commune de Peyrolles-en-Provence

118596

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

En application de l'article L.5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de documents en tenant lieu et, par voie de conséquence, la compétence en vue de créer une Commission Locale de Site Patrimonial Remarquable (CLSPR). La Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU) de Peyrolles-en-Provence a été créée par arrêté préfectoral du 4 janvier 1989 afin d'apporter une protection renforcée aux abords de plusieurs monuments historiques (château de Peyrolles, chapelle du Saint Sépulcre, oratoire Notre Dame, chapelle Notre Dame d'Astor).

La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et son décret d'application n°2017-456 du 29 mars 2017 ont désormais institué les Sites Patrimoniaux Remarquables en lieu et place des secteurs sauvegardés, des aires de mises en valeur de l'architecture et du patrimoine et des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager. Ces mêmes textes ont également prévu la création de nouvelles commissions locales des sites patrimoniaux remarquables destinées à assurer le suivi des sites patrimoniaux remarquables et de leurs outils de gestion.

La ZPPAU de Peyrolles-en-Provence étant donc transformée en site patrimonial remarquable, il s'avère nécessaire de créer une commission locale du site patrimonial remarquable de la commune de Peyrolles-en-Provence afin d'assurer le suivi de la révision de la ZPPAU de Peyrolles-en-Provence en vue d'élaborer un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine, ainsi que de l'éventuelle évolution ultérieure de ce dernier. Il est proposé de créer la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de la commune de Peyrolles-en-Provence sur la base de l'article D.631-5 du Code du Patrimoine qui prévoit que cette commission comporte les membres suivants :

1- Les membres de droit s'agissant :

- Du Président de la commission, à savoir la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, laquelle peut déléguer la présidence de la commission au Maire de la commune d'Aix-en-Provence.
- Du Maire de la commune de Peyrolles-en-Provence.
- Du Préfet.
- Du Directeur Régional des Affaires Culturelles.
- Et de l'Architecte des Bâtiments de France.

2- Un maximum de quinze membres nommés dont :

- Un tiers de représentants désignés par le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence en son sein formant le collège des élus.
- Un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine formant le collège des associations.
- Un tiers de personnalités qualifiées formant le collège des experts.

Ainsi, outre les membres de droit de la commission, il est proposé de désigner les membres suivants répartis dans les trois collèges :

- **Collège des élus :**

- Monsieur Jean-François Corno (Conseiller de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Maire de Rognes), titulaire ; Monsieur Pascal Montecot (Vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Maire de Pélissanne), suppléant ;
- Monsieur Jean-David Ciot (Conseiller de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Maire du Puy-Sainte-Réparate), titulaire ; Madame Marie-Pierre Sicard-Desnuelle (Conseillère de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Adjointe au Maire d'Aix-en-Provence), suppléante.
- **Collège des associations :**
 - Monsieur Jean-Marc D'Hamelinourt (Association Peyrolles Rétro Patrimoine), titulaire ; Monsieur Michaël Fuchs (Association Peyrolles Rétro Patrimoine), suppléant ;
 - Madame Emmanuelle Lott (Association Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement 13), titulaire ; Monsieur Maxime Soens (Association Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement 13), suppléant.
- **Collège des experts :**
 - Monsieur Marc Furhy (Ingénieur), titulaire ; Monsieur Michaël Menuet (Architecte conseil CAUE 13), suppléant ;
 - Monsieur Philippe Saunier (Architecte conseil chargé d'études Sites Patrimoniaux Remarquables), titulaire ; Madame Isabelle Guerin (Architecte du patrimoine), suppléante.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code du Patrimoine ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite « Loi 3DS » ;
- Le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;
- L'arrêté préfectoral du 4 janvier 1989 portant création de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural de Peyrolles-en-Provence ;
- La délibération cadre n°URBA-032-14333/23/CM du Conseil de la Métropole du 29 juin 2023, définissant les schémas des procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme applicables sur la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis favorable de Monsieur le Préfet du 13 février 2025 concernant la création de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le Site Patrimonial Remarquable de la commune Peyrolles-en-Provence nécessite la création d'une Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la création de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de la commune de Peyrolles-en-Provence.

Article 2 :

Sont désignés les membres suivants de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de Peyrolles-en-Provence:

- **Collège des élus :**
 - Monsieur Jean-François Corno (Conseiller de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Maire de Rognes), titulaire ; Monsieur Pascal Montecot (Vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Maire de Pélissanne), suppléant ;
 - Monsieur Jean-David Ciot (Conseiller de la Métropole-Aix-Marseille-Provence, Maire du Puy-Sainte-Réparate), titulaire ; Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE (Conseillère de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Adjointe au Maire d'Aix-en-Provence), suppléante.
- **Collège des associations :**
 - Monsieur Jean-Marc D'Hamelin court (Association Peyrolles Rétro Patrimoine), titulaire ; Monsieur Michaël Fuchs (Association Peyrolles Rétro Patrimoine), suppléant ;
 - Madame Emmanuelle Lott (Association Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement 13), titulaire ; Monsieur Maxime Soens (Association Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement 13), suppléant.
- **Collège des experts :**
 - Monsieur Marc Furhy (Ingénieur), titulaire ; Monsieur Michaël Menuet (Architecte conseil CAUE 13), suppléant ;
 - Monsieur Philippe Saunier (Architecte conseil chargé d'études Sites Patrimoniaux Remarquables), titulaire ; Madame Isabelle Guerin (Architecte du patrimoine), suppléante.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Commande publique,
Aménagement, SCOT - Planification (PLUi)
Suivi de la loi 3 DS

Pascal MONTECOT